

Conseil municipal du 23 Octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 octobre 2024 sous la présidence de M. Rémy LE VOT, Maire.

1- Point sur les dossiers en cours :

Comme à l'accoutumé, le Maire débute le Conseil en faisant le point sur les dossiers en cours, à savoir :

- Le projet SIVU « Portage des repas » avance lentement. Toutes les municipalités ont transmis leur délibération en Préfecture. On attend désormais la réponse des services de l'Etat. Le service sera assuré jusque-là par les 10 municipalités concernées.
- Au niveau de la complémentaire santé, comme annoncé lors du dernier conseil la réunion d'information au public aura lieu demain soir à 18 H 00 SALLE Paul Thomas.
- Extension de l'espace cavurnes ; L'espace concerné a été préparé par les service techniques pour une réalisation par l'entreprise GARANDEL-CHAUVEL.
- Maraude médicale : c'est parti ! au service des patients dépourvus de couverture médicale.
- La Commission de sécurité réunie le 22 octobre à la Salle de la Culture et des Loisirs a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité.

2- Actualisation des tarifs communaux

Les tarifs communaux ont été révisés et prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Ils sont consultables en mairie et sur le site de la commune.

3- Renouvellement contrat SACPA

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec SACPA qui consiste en la capture et la prise en charge des animaux divagant de moins de 40 kgs (chiens et chats ...) pour un coût annuel global de 855.47 € HT.

4- Cession de terrain à Quelled

Le Conseil a pris acte de la cession d'un chemin communal, partiellement désaffecté, à M. et Mme David LE SCRAIGNE en accord avec le voisinage immédiat.

5- Point sur l'assainissement rue de Kergroas

Le projet définitif retenu pour l'assainissement rue de Kergroas a été validé par le Conseil Municipal d'où le lancement de l'appel dès maintenant.

6 – Renouvellement de la Convention avec la Poste

Le Conseil a opté pour un renouvellement de la convention avec l'agence postale pour une durée de 9 ans.

7 - Convention « complémentaire santé communale »

Une convention « complémentaire santé communale » destinée à favoriser l'accès de tous à une complémentaire santé à un tarif abordable a été signée avec GROUPAMA et MUTUALIA. D'autres partenaires d'assurances pourraient venir compléter cette offre s'ils en font la demande.

8 - Questions diverses

- Au niveau de logements communaux, en cas de vacances, une commission communale se réunira pour l'affectation au(x) candidat(s) potentiels.
- Dans le cadre du programme Breizh Bocage porté par la CCKB, une haie sur talus en séparation du cheminement piéton reliant le Pumptrack à la rue de Kergroas sera réalisée, soit 193 m de haies pour un coût total estimé à 2 231 € dont une participation communale de 300 €.
- Antenne relais téléphonie à Quellec : Dans le cadre du programme New Deal pour lequel la commune avait obtenu l'implantation d'une antenne relais, notamment pour une couverture efficace du bourg et si possible des alentours dans un rayon le plus large possible. Le site finalement retenu par la Sté Orange promoteur du projet, est situé sur la route du Gouarm à 200 m à la sortie du village de Quellec. Ce choix a provoqué en retour une pétition des résidents du village de Quellec faisant état de leurs inquiétudes aux niveaux immobilier, environnemental et santé et réclamant l'annulation immédiate du projet, la recherche d'une solution alternative et une réunion publique. Dans la foulée, une rencontre ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal avec les porteurs de projet, ces derniers ont stipulé qu'aucun autre emplacement ne serait retenu malgré les réserves émises par différents membres présents à cette réunion. Une enquête publique est en cours jusqu'au 6 novembre prochain, consultable par tous en mairie aux heures d'ouverture et une permanence d'Orange serait organisée pour de plus amples informations à destination des personnes qui le souhaitent à l'issue de l'enquête. Compte-tenu de ces informations, un débat a eu lieu en Conseil Municipal faisant apparaître des divergences entre les partisans (pour une couverture plus large de Plounévez) et les points de vue exprimés par les pétitionnaires. Le sujet sera donc à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal avec comme élément supplémentaire le résultat de l'enquête publique. A titre indicatif, le calendrier prévisionnel de mise en place de cette antenne est le suivant :
 - 6 novembre 2024 : Fin de l'enquête publique
 - Septembre 2025 : Début prévisionnel des travaux
 - Mars 2026 : Fin prévisionnelle des travaux pour une mise en service en septembre 2026.